

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES					
		h3	habitation multifamiliale	■		
h4	habitation en commun	■(a)				
p1	communautaire récréatif		■			
u1	utilité publique légère		■			
h5	projet intégré d'habitation			■		
LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	4	0	4	
	Nombre de logements	max.	15	0	15	
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■			
	Jumelée			■		
	Contiguë					
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	3	--	3	
	Largeur minimum	(m)	7	--	8	
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--	100	

TERRAIN					
Superficie minimum	(m ²)	500	--	4000	
Largeur minimum	(m)	20	--	60	
Profondeur minimum	(m)	24	--	60	

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES					
Avant minimum	(m)	3	--	6		
Avant maximum	(m)	--	--	--		
Latérale minimum	(m)	2	--	4		
Total des deux latérales minimum	(m)	6	--	12		
Arrière minimum	(m)	6	--	6		
Espace naturel	(%)	--	--	--		
Rapport espace bâti / terrain	max.	0,5	--	0,5		
Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--		
Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--		

DISPOSITIONS SPÉCIALES					
	(1)		(1)		
	(2)		(2)		
	(3)		(3)		
			(4)(5)		

ZONE:	Hc 628
<i>Résidentielle de forte densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement permis une maison de retraite

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite
(2) PIIA 002 - Implantation en montagne
(3) PIIA 013 - Travaux de construction dans certaines zones
(4) Art. 14.1.1 - Projet intégré d'habitation
(5) Le nombre maximum de logements est fixé à 32 pour un projet intégré d'habitation et un minimum de 9 logements

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2014-12-18	2014-U56-7	PIIA 013
2013-01-17	2012-U53-31	
2016-06-16	2016-U53-61	